



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Santé publique

Question écrite n° 39594

#### Texte de la question

M Alain Lamassoure attire l'attention de Mme le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille, sur les inquiétudes éprouvées par les donateurs de sang bénévoles français à la perspective de voir la Communauté européenne adopter un projet de directive-cadre concernant la libre circulation des produits sanguins. Les donateurs de sang craignent en effet que le projet de directive actuellement en discussion ne mette en péril l'éthique transfusionnelle, qui est fondée sur l'anonymat et le bénévolat des donateurs de sang, et la gratuité du don. En conséquence, il lui demande quelle position le Gouvernement français entend adopter dans cette négociation.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Lamassoure Alain](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39594

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** santé et famille

**Ministère attributaire :** santé et famille

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 avril 1988, page 1738